



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/06/12

Reçu en Préfecture le : 29/06/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 25 juin 2012
D - 2012/345

Aujourd'hui 25 juin 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

(Présidence de Mr Hugues Martin de 18h30 à 18h42). Interruption de séance de 16h16 à 16h30

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

M.DUCASSOU (présent jusqu'à 17h55); Mme PARCELIER (présente jusqu'à 18h00); Mme WALRYCK (présente jusqu'à 18h37); M.BERTHOU (présent à partir de 17h30); Mme SAILOUD (présente jusqu'à 18h00); M. Y DAVID (présent jusqu'à 17h45); Mme SIARRI (présente jusqu'à 18h37); Mme BROMBERG (présente jusqu'à 18h15)

Excusés :

Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Jean-Charles PALAU

Ouvertures de postes. Mise à jour du tableau des effectifs. Décision. Autorisation.

Madame Constance MOLLAT, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La modification du tableau des effectifs est sollicitée dans le cadre de l'application des dispositions de la loi 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

En effet, ce texte étend aux agents de catégorie B et C permanents et non-permanents la possibilité d'un accès au CDI, cette disposition statutaire existant au préalable pour les agents de catégorie A.

L'accès au CDI est désormais possible pour les agents ayant la durée de services publics effectifs requise pour bénéficier de l'application de cette mesure (durée de principe de 6 ans, ramenée à 3 ans pour les agents ayant plus de 55 ans).

Du fait de la politique de déprécarisation menée par la Ville de Bordeaux depuis de nombreuses années, notamment pour le personnel des écoles, le nombre d'agents non-permanents concernés par cette mesure demeure faible.

A ce jour, 9 agents en CDD sur des postes non permanents remplissent les conditions posées par le texte pour bénéficier d'un contrat à durée indéterminée sur des postes permanents. En conséquence, il vous est proposé de créer 9 postes au tableau des effectifs permanents de la collectivité.

Cette mesure est sans effet budgétaire pour la collectivité mais donne une perspective de stabilité aux agents concernés.

D'autre part, une ouverture de poste supplémentaire qui relèvera de l'article 38 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié en dernier lieu par la loi n°2005-102 du 11 février 2005 est demandée, afin de permettre l'intégration sur un poste permanent d'un agent possédant la reconnaissance de travailleur handicapé.

L'avis du Comité Technique Paritaire ayant été requis, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- ✓ adopter les conclusions et mesures qui précèdent,
- ✓ accepter l'ouverture de poste précité et autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement si ce poste était pourvu par un agent non titulaire,
- ✓ autoriser Monsieur le Maire à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget (chapitre globalisé 012).

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 juin 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Constance MOLLAT

Ouvertures de postes juillet 2012

Direction générale	Direction	emploi	Catégorie	Cadre d'emploi	Commentaires	Observations
DGVSC	Direction de l'éducation de la petite enfance et de la famille	Agent de service et de restauration	C	Adjoint technique	poste à 17h30	en application des dispositions de la loi 2012-347 du 12 mars 2012
DGVSC	Direction de l'éducation de la petite enfance et de la famille	Agent de service et de restauration	C	Adjoint technique	poste à 17h30	en application des dispositions de la loi 2012-347 du 12 mars 2012
DGVSC	Direction de l'éducation de la petite enfance et de la famille	Agent de service et de restauration	C	Adjoint technique	poste à 17h30	en application des dispositions de la loi 2012-347 du 12 mars 2012
DGA	Direction du droit des sols et de l'architecture durable	Assistante de direction	C	Adjoint administratif	poste à temps complet	en application des dispositions de la loi 2012-347 du 12 mars 2012
DG	Rattaché DRH	Agent d'entretien	C	Adjoint technique	poste à 21h	en application des dispositions de la loi 2012-347 du 12 mars 2012
DG	Rattaché DRH	Agent de gestion administrative	C	Adjoint administratif	poste à temps complet	en application des dispositions de la loi 2012-347 du 12 mars 2012
DGAC	Conservatoire national de région	Professeur d'enseignement artistique	A	Professeur d'enseignement artistique	poste à temps complet	en application des dispositions de la loi 2012-347 du 12 mars 2012
DGAC	Direction des établissements culturels	Veilleur de nuit	C	Adjoint du patrimoine	poste à temps complet	en application des dispositions de la loi 2012-347 du 12 mars 2012
DGST	Jardin botanique	Aide jardinier	C	Adjoint technique	poste à temps complet	en application des dispositions de la loi 2012-347 du 12 mars 2012

DGST	Direction des espaces publics et déplacements urbains	Dessinateur projeteur	B	Technicien	poste à temps complet	article 38 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié en dernier lieu par la loi n°2005-102 du 11 février 2005
-------------	--	----------------------------------	----------	-------------------	------------------------------	---